

# Actions programmatiques essentielles à la prévention du VIH

La base de preuves et de connaissances dont nous disposons suggère qu'un certain nombre d'actions programmatiques sont essentielles si la prévention du VIH doit être intensifiée comme il convient. Ces actions doivent être adaptées et classées par ordre de priorité, selon le contexte, la nature changeante des épidémies locales, les priorités nationales et les cadres juridiques.



**1. Prévention de la transmission du VIH par la voie sexuelle** – la prévention de la transmission sexuelle du VIH doit être fondée sur la promotion et la protection des droits humains, notamment le droit de contrôler sa propre sexualité, sans coercition, discrimination ni violence. Les programmes doivent être exhaustifs, de bonne qualité et fondés sur des preuves avérées : ils comprendront des informations précises et explicites sur la sexualité à moindre risque, dont l'utilisation systématique et correcte du préservatif masculin et féminin, ainsi que sur l'abstinence, le retard du début de l'activité sexuelle, la fidélité mutuelle, la réduction du nombre des partenaires sexuels, une éducation sexuelle appropriée et complète, et le traitement précoce et efficace des infections sexuellement transmissibles.

**2. Prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant** – elle implique un ensemble complet de services, à savoir la prévention de l'infection primaire par le VIH chez les femmes, la prévention des grossesses non désirées chez les femmes infectées par le VIH, la prévention de la transmission des mères enceintes infectées par le VIH à leurs bébés, et la fourniture d'une prise en charge, d'un traitement et d'un soutien aux femmes infectées par le VIH et à leur famille.

**3. Prévention de la transmission du VIH par la consommation de drogues injectables – par la mise en place d'un système global, intégré et efficace de mesures** comportant tout l'éventail des options de traitement (notamment les thérapies de substitution) et l'application de mesures de réduction des risques (grâce notamment à des activités de proximité par les pairs à l'intention des consommateurs de drogues injectables et aux programmes offrant un accès à des seringues et aiguilles stériles), le conseil et le test VIH volontaires et confidentiels, la prévention de la transmission sexuelle du VIH parmi les consommateurs de drogues (comprenant les préservatifs et la prévention et le traitement des infections sexuellement transmissibles), l'accès à des soins de santé primaires et à la thérapie antirétrovirale.

**4. Assurer la sécurité de l'approvisionnement en sang** – par le dépistage obligatoire et rigoureux du VIH dans les dons de sang, le respect de la confidentialité des donneurs de sang et la promotion de l'utilisation clinique appropriée des dons de sang.

**5. Prévention de la transmission du VIH dans les lieux de soins – tant formels qu'informels, grâce à l'application systématique des mesures** universelles de précaution et à la prophylaxie après exposition. La norme recommande à tous les pays de n'utiliser pour les vaccinations que des seringues auto-inactivées et une méthode sûre d'élimination.

**6. Promotion d'un meilleur accès au conseil et au dépistage du VIH – elle figure impérativement dans toute stratégie de prévention du VIH.** Des efforts

doivent être déployés pour encourager les individus à connaître leur sérologie VIH en leur donnant accès au conseil et au test volontaires et confidentiels à la demande du client ou par l'offre systématique du dépistage dans le secteur de la santé, en respectant les principes de la confidentialité.

**7. Intégration de la prévention du VIH dans les services de traitement du SIDA** – afin d'exploiter la synergie entre les deux en formant le personnel du secteur de la santé et les soignants communautaires à fournir à la fois la prévention et les traitements du VIH, en offrant des conseils de prévention du VIH dans les lieux de traitement et en assurant l'approvisionnement des produits et services liés à la prévention du VIH dans tous les lieux de soins.

**8. Privilégier la prévention du VIH parmi les jeunes** Il est nécessaire d'offrir aux jeunes la totalité des outils susceptibles de prévenir la transmission du VIH, notamment une éducation sexuelle en milieu scolaire, qui soit exhaustive, appropriée et fondée sur la connaissance et les compétences ; des services de santé à l'écoute des jeunes offrant des interventions de base en matière de prévention, de diagnostic et de traitement des infections sexuellement transmissibles et du VIH ; des interventions visant à prévenir la transmission par des pratiques dangereuses d'injection de drogues ; des services axés sur les autres groupes vulnérables exposés au risque d'infection ; des interventions dans les médias ; et un accès systématique aux préservatifs masculin et féminin, qui doivent être facilement disponibles pour tous ceux/celles qui en ont besoin. La programmation, la planification, l'exécution et l'évaluation des activités de prévention du VIH doivent réellement impliquer des jeunes.

**9. Offrir une information et un enseignement concernant le VIH – connaître les faits** concernant la propagation du VIH et les moyens de l'éviter et acquérir les compétences essentielles nécessaires à la prévention du VIH constituent un élément essentiel de tous les programmes sur le VIH.

**10. Pour affronter et atténuer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH,** il faut créer un environnement favorable pour la prévention du VIH par le biais d'actions juridiques et politiques afin de réduire la stigmatisation et la discrimination liées au VIH, en favorisant la sensibilisation du public et l'ouverture au sujet du SIDA, et en garantissant une participation accrue des personnes vivant avec le VIH dans tous les aspects de la prévention du VIH.

**11. Préparer l'accès et l'utilisation des vaccins et microbicides** – il est crucial d'assurer que les hommes et les femmes auront accès aux nouvelles techniques de prévention lorsqu'elles auront été testées, que leur innocuité et leur efficacité auront été démontrées et leur usage approuvé.

*“La prévention du VIH doit être le pilier de la riposte au SIDA.”*

Déclaration d'engagement,  
Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA, 2001

*“Nous réaffirmons que la prévention de l'infection à VIH doit être au coeur de l'action nationale, régionale et internationale contre la pandémie et, par conséquent, nous nous engageons à veiller à ce qu'il existe dans tous les pays, en particulier dans les pays les plus touchés, un large ensemble de programmes de prévention tenant compte de la situation et des valeurs éthiques et culturelles locales, y compris des programmes d'information, d'éducation et de communication dans des langues largement comprises par les communautés locales, respectueux des particularités culturelles, visant à réduire la fréquence des comportements à risque et à encourager un comportement sexuel responsable, incluant l'abstinence et la fidélité ; assurant un accès élargi à des articles indispensables, tels que les préservatifs masculins et féminins et les seringues stériles ; comportant des programmes de réduction des dommages liés à la toxicomanie ; assurant un accès élargi aux services de conseils et de dépistage volontaires et confidentiels ; la fourniture de produits sanguins non contaminés et un traitement rapide et efficace des infections sexuellement transmissibles.”*

Déclaration politique,  
Rencontre de haut niveau sur le SIDA, 2006



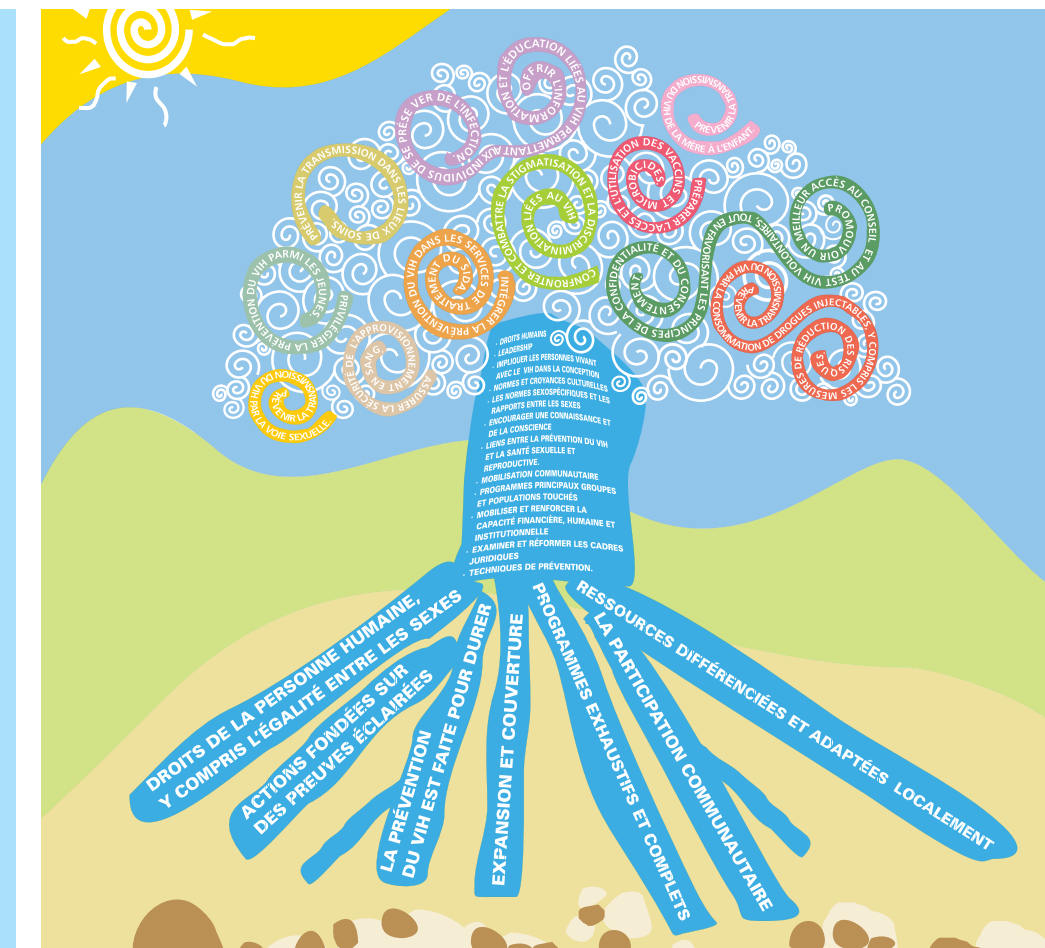
ONUSIDA  
20 avenue Appia  
1211 Genève 27 Suisse  
Téléphone: (+41) 22 791 36 66  
Fax: (+41) 22 791 41 87  
Courriel électronique: [unaids@unaids.org](mailto:unaids@unaids.org)  
Internet: <http://www.unaids.org>

Cette publication a été rendue possible grâce à une subvention sans restriction de Merck & Co., Inc.

# Intensification de la prévention du VIH

Principes et actions politiques et programmatiques

La prévention du VIH doit être le pilier de la riposte au SIDA. Elle n'a jamais été plus nécessaire qu'aujourd'hui. L'expérience et les meilleures pratiques accumulées au cours des années nous ont montré que des actions politiques et programmatiques essentielles basées sur quelques principes clés devaient être entreprises dans chaque contexte.



Unir le monde contre le SIDA

Unir le monde contre le SIDA



Les principes de la prévention du VIH sont les fondations sur lesquelles les efforts de prévention doivent s'ériger. Ces principes peuvent s'appliquer de manière universelle.

Ces principes n'existent pas d'une manière isolée mais nourrissent collectivement les efforts de prévention du VIH.



## Principes d'une prévention du VIH

- Tous les programmes/actions de prévention du VIH doivent être fondés sur la promotion, la protection et le respect des **droits de la personne humaine, y compris l'égalité entre les sexes**.
- Les programmes de prévention du VIH doivent être **différenciés et adaptés localement** aux contextes épidémiologiques, économiques, sociaux et culturels dans lesquels ils sont exécutés.
- Les actions de prévention du VIH doivent être **fondées sur des preuves éclairées**, sur des actions qui ont démontré leur efficacité et les investissements destinés à améliorer la base de connaissances doivent être intensifiés.
- Les programmes de prévention du VIH doivent être **exhaustifs et complets**, utilisant toute la gamme des interventions politiques et programmatiques connues pour être efficaces.
- La prévention du VIH est faite pour durer; **par conséquent, l'application des interventions existantes, tout comme la recherche et la mise au point de nouvelles techniques exigent un effort soutenu dans le temps**, sachant que les résultats n'en seront connus qu'à plus long terme et qu'ils doivent être poursuivis.
- Les programmes de prévention du VIH doivent atteindre une **couverture, une ampleur et une intensité** suffisantes pour faire une réelle différence.
- La participation communautaire** des personnes pour lesquelles les programmes de prévention du VIH sont conçus est essentielle à leur succès.



## Actions politiques essentielles à la prévention du VIH

Pour maintenir et faciliter les efforts de prévention du VIH, des politiques efficaces sont indispensables. Les politiques de prévention du VIH doivent prendre en compte les comportements et les situations qui accroissent le risque de VIH et augmentent la vulnérabilité des individus, et les situations dans lesquelles convergent le risque et la vulnérabilité. Les efforts de prévention du VIH ont largement ignoré les facteurs structurels qui accroissent la vulnérabilité. Ces actions politiques sont essentielles afin d'obtenir un environnement propice pour que la prévention du VIH marche.



1. Faire en sorte que les **droits humains** des populations vulnérables soient soutenus, protégés et respectés et que des mesures soient prises pour éliminer la discrimination et combattre la stigmatisation. Partout dans le monde, le SIDA s'est épanoui dans la stigmatisation, la honte et la discrimination, qui ont entraîné des abus des droits de la personne humaine. La protection et la promotion des droits de la personne, tout comme la promotion de la dignité des personnes vivant avec le VIH/SIDA, sont donc un élément crucial d'une stratégie globale de prévention du SIDA quelle qu'elle soit.

2. Susciter et entretenir le **leadership** de tous les secteurs de la société, notamment les gouvernements, les communautés affectées, les organisations non gouvernementales, les organisations confessionnelles, le secteur de l'enseignement, les médias, le secteur privé et les syndicats. Les gouvernements nationaux sont chargés de déterminer les politiques, de fournir des ressources et d'apporter leur leadership à un niveau qui permettra de stopper et d'inverser l'épidémie de VIH. Il existe bien des occasions de manifester son leadership et d'élargir considérablement une riposte nationale. Les politiciens et les leaders de tous les secteurs, y compris le secteur confessionnel, les entreprises et la communauté, doivent saisir toutes les occasions qui leur sont offertes de parler ouvertement du SIDA et de son impact croissant sur les individus, les familles, les communautés et les sociétés.

3. Impliquer les **personnes vivant avec le VIH dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies de prévention**, en répondant à leurs besoins spécifiques en matière de prévention. Depuis le début de l'épidémie, les stratégies de prévention ont été plus efficaces lorsqu'elles impliquaient réellement les personnes vivant avec le VIH dans leur

conception, leur exécution et leur évaluation. Pourtant, les stratégies de prévention du VIH négligent trop souvent la question des besoins particuliers des personnes infectées par le VIH en matière de prévention et/ou du développement de leurs capacités en vue de leur pleine participation. Le but de la prévention en collaboration avec les personnes vivant avec le VIH est de leur donner les moyens d'éviter de contracter de nouvelles infections sexuellement transmissibles, de retarder la progression des maladies liées au VIH et d'éviter de transmettre leur infection à d'autres.

4. Examiner les **normes et croyances culturelles**, et reconnaître à la fois le rôle de soutien qu'elles sont susceptibles de jouer dans les actions de prévention et le fait qu'elles peuvent alimenter la transmission du VIH. La transmission du VIH est alimentée par divers facteurs, et surtout par le contexte créé par les normes, limites, pratiques et croyances locales, ainsi que par les réalités sociales, économiques et de la sécurité humaine. Les efforts de prévention du VIH doivent être adaptés pour répondre à ces normes, pratiques et croyances qui entravent la prévention du VIH. En même temps, les normes, pratiques et croyances susceptibles de contribuer à la prévention du VIH doivent être pleinement exploitées.

5. Encourager l'égalité entre les sexes et examiner les **normes sexospécifiques et les rapports entre les sexes** afin de réduire la vulnérabilité des femmes et des filles, tout en impliquant les hommes et les garçons dans cet effort. Les inégalités entre les sexes ainsi que les normes et rapports sexospécifiques, y compris les pratiques entourant la sexualité, le mariage et la reproduction ; les pratiques traditionnelles dangereuses ; les obstacles à l'éducation des femmes et des filles ; le manque d'accès des femmes à l'information sanitaire et à la prise en charge ; et le manque d'accès au pouvoir économique, social, juridique et politique sont autant d'importants obstacles contextuels à une prévention efficace du VIH. Partout dans le monde, les femmes et les filles ont été rendues vulnérables à l'infection par des inégalités trop répandues et des facteurs économiques, politiques, sociaux, culturels et de sécurité humaine. Pour inverser la tendance à la féminisation croissante de l'épidémie à l'échelle mondiale, il est nécessaire d'agir dans chacun de ces domaines et vers la réalisation de ce but plus large qu'est l'égalité entre les sexes. En outre, il est important d'impliquer les hommes et les garçons dans ces efforts, pour avoir un impact durable sur les inégalités sexospécifiques. La participation des hommes est importante non seulement parce que ce sont



eux qui souvent contrôlent la vulnérabilité des femmes et des filles au VIH. Les normes sociales concernant la masculinité et les questions de genre accroissent aussi la vulnérabilité des hommes au VIH, car elles les encouragent à adopter des comportements qui mettent leur santé en danger et leur refusent l'information et les services de protection nécessaires.

6. Encourager une généralisation de la **connaissance et de la conscience** des modes de transmission du VIH et de la manière d'éviter l'infection. Le SIDA est une épidémie de l'ère de l'information. Pourtant, ce sont précisément les outils de l'ère de l'information qui sont nos meilleures armes pour lutter contre l'épidémie de SIDA – pour combattre le déni, l'inaction, l'ignorance, la stigmatisation et la discrimination, qui sont autant de forces permettant la propagation de cette épidémie. Il existe de nombreuses variations dans les contextes qui déterminent le comportement, c'est pourquoi les approches de communication destinées à promouvoir la prévention du VIH doivent être spécifiques pour être pertinentes aux situations locales. Les politiques gouvernementales et une compréhension du contexte social et économique, de la culture et des rapports sexospécifiques doivent contribuer à l'élaboration des stratégies de communication aux fins de la prévention du VIH.

7. Promouvoir les liens entre la **prévention du VIH et la santé sexuelle et reproductive**. L'écrasante majorité des infections à VIH sont transmises par la voie sexuelle ou associées à la grossesse, à l'accouchement et à l'allaitement. Les initiatives en matière de santé sexuelle et



reproductive et les initiatives de prévention du VIH devraient se renforcer mutuellement. Le VIH et la santé sexuelle et reproductive sont influencés par les mêmes causes et un renforcement des liens entre ces deux domaines aboutira à des programmes plus pertinents et d'un meilleur rapport coût-efficacité, dont l'impact sera plus important. En intégrant la prévention du VIH dans les programmes existants de santé sexuelle et reproductive, on pourrait élargir rapidement la couverture des programmes de prévention du VIH.

8. Appuyer la mobilisation des **actions à assise communautaire**, sur l'ensemble de la filière prévention, prise en charge et traitement. Dès l'apparition de l'épidémie de SIDA, les communautés se sont portées au premier plan de la riposte à l'épidémie. La mobilisation des communautés pour une action collective assure que l'épidémie de SIDA est contrôlée et combattue par tous les niveaux de la société. Ceci est non seulement conforme aux droits des communautés, mais assure également que la riposte est viable, touche les populations qu'il faut et s'accompagne d'effets. La mobilisation communautaire est donc au cœur de la prévention du VIH et d'une riposte efficace au SIDA dans son ensemble. Elle a besoin d'investissements et de soutien et ne doit pas être considérée comme acquise.

9. Promouvoir des programmes axés sur les besoins des **principaux groupes et populations touchés** en matière de prévention du VIH. S'il est nécessaire de mettre des programmes complets de prévention à la disposition de la population générale, il faut aussi prendre des mesures pour identifier les populations clés, sur la base notamment des données épidémiologiques – à

la fois les personnes les plus exposées au risque d'infection par le VIH et celles qui vivent avec le virus – et de satisfaire leurs besoins particuliers en matière de prévention et ceux de leurs partenaires sexuels, s'il y a lieu.

10. Mobiliser et renforcer la **capacité financière, humaine et institutionnelle** dans tous les secteurs, et plus particulièrement dans ceux de la santé et de l'enseignement. Tout un éventail de ressources sont nécessaires pour mettre en place et maintenir une riposte efficace au VIH dans le cadre d'un programme global de lutte contre le SIDA. Pour cela, il faut élargir et utiliser plus efficacement les ressources financières existantes et renforcer la capacité institutionnelle et humaine. Il est crucial de renforcer la capacité des institutions essentielles de plusieurs secteurs afin d'assurer une prévention adéquate du VIH. La collaboration multisectorielle et intersectorielle n'est pas un concept nouveau, mais des progrès décisifs sont nécessaires pour faire en sorte que les systèmes de santé soient renforcés afin d'assurer une prévention du VIH rapide et suffisante (notamment dans un contexte d'accélération de l'accès aux traitements), que le secteur de l'enseignement joue pleinement son rôle, en particulier dans le domaine de l'éducation sexuelle, qui sera complète et appropriée, et que les services sociaux (notamment ceux qui s'occupent des orphelins et des enfants vulnérables, y compris les filles), le secteur privé et les organisations de la société civile soient pleinement engagés dans cet effort intersectoriel. Il est essentiel de renforcer les capacités de la société civile (et notamment la capacité des organisations de personnes vivant avec le VIH) à réunir des ressources, développer les institutions et entreprendre la prévention du VIH.

11. Examiner et réformer les **cadres juridiques** afin d'éliminer les obstacles à une prévention du VIH efficace et fondée sur des preuves éclairées, de combattre la stigmatisation et la discrimination et de protéger les droits des personnes vivant avec le VIH ou vulnérables ou exposées au risque d'infection par le VIH. Une bonne programmation de la prévention du VIH se fait dans le cadre juridique en place dans le pays. Pourtant, l'examen et, si nécessaire, la réforme des cadres juridiques existants sont essentiels pour assurer que les populations sont en mesure de contrôler leur risque d'infection grâce à des programmes complets. Il s'agira notamment d'éliminer les inégalités fondées sur le genre qui alimentent l'épidémie par l'exploitation sexuelle et la violence liée au sexe ; d'assurer l'accès aux soins de santé et aux autres services sans discrimination ; de fournir des possibilités de travail et un milieu de travail sûr ; d'éliminer les

obstacles à une prévention du VIH efficace et fondée sur des preuves éclairées, y compris parmi les professionnel(le)s du sexe, les consommateurs de drogues injectables ou autres, et les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes ; et d'assurer l'accès à l'éducation. Il convient en particulier d'examiner et de réformer si nécessaire les législations nationales existantes, pour assurer qu'elles soient conformes aux obligations internationales en matière de droits de la personne.

12. Faire en sorte que des investissements suffisants soient faits dans la recherche, la mise au point et le plaidoyer en faveur de **nouvelles techniques de prévention**. Les nouvelles techniques, telles que les vaccins préventifs contre le VIH et les microbicides, offrent un espoir de maîtriser de manière durable l'épidémie de VIH, en particulier dans les populations du monde les plus vulnérables et marginalisées, qui sont dans de vastes proportions composées de femmes. Les stratèges et les donateurs se doivent de générer un soutien suffisant pour la recherche et le développement, d'une manière qui encourage l'efficacité et la coordination et qui soit fondée sur des principes éthiques ainsi que sur des contributions de capital intellectuel et financier fournies par le secteur privé. Les pays en développement, en collaboration avec ceux qui sont en mesure de fournir un soutien si nécessaire, devront développer leur capacité en matière d'essais cliniques, de recherche sociale, d'homologation et d'accès.

